

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, se sont réunis à 20 h 30 à la Mairie –salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 mai 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. POUSIN Claude, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, M GARREAU Vianney, Mme TIGNON Marie-Agnès, Mme POUSIN Martine, M. MICHENAUD Nicolas, Mme AUDEBEAU Isabelle, Mme FONTENEAU Nathalie, M. BERNIER Denis, M. ONILLON Nicolas, Mme JOUBERT Delphine, M. AUDEBEAU Dimitri, M. CAILLAUD Clément.

#### ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE POUVOIR A Mme YOU Patricia

Mme MONTAS Fanny

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Claude POUSIN, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cité ci-dessus, installés dans leurs fonctions. M. Clément CAILLAUD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

La présidence a ensuite été transmise au doyen d'âge des membres du conseil municipal qui a constaté que le quorum était atteint. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, tout en rappelant les règles d'élection. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. PAILLAT François et M. GARREAU Vianney.

### 1 RESULTATS DE L'ELECTION DU MAIRE

M. Claude POUSIN a obtenu 14 voix (1 vote blanc), a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de M. Claude POUSIN élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

### 2. RESULTATS DE L'ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints.

Le Maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du

conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Saint Pierre des Echaubrognes un effectif maximum de 4 adjoints.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au Maire de la commune et a procédé au vote.

La liste de M. François PAILLAT a obtenu 12 voix (3 votes blancs)

Ont donc été proclamés adjoints immédiatement installés les candidats figurant sur la liste de M. François PAILLAT, dans l'ordre de cette liste :

- M. François PAILLAT, 1<sup>er</sup> adjoint
- Mme Patricia YOU, 2<sup>ème</sup> adjoint
- M. Vianney GARREAU, 3<sup>ème</sup> adjoint
- Mme Fanny MONTAS, 4<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur le Maire clôt les débats, et lève la séance à 21 h 15

Le Maire,  
Claude POUSIN

